

Province de Québec  
Municipalité de Saint –Samuel  
Mercredi, le 4 mai 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mercredi, le 4 mai à 19h30 au 143, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : René Mongrain, Denis Lampron, Grégoire Bergeron, Félix Beaurivage, Léo Gauthier, Manon Beaudet et René Bergeron.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Mongrain, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

062-05-11

**01- Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

063-05-11

**02- Adoption du procès-verbal du 6 avril 2011 et le suivi.**

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 6 avril 2011 soit adopté.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

064-05-11

**03- Adoption des comptes.**

Il est proposé par Manon Beaudet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée et annexée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 26 660.44\$, dont 3 831.60\$ en déboursés directs pour les salaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT**

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

065-05-11

**04- Adoption du règlement # 244 règlement général G-100.**

**ATTENDU** que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 6 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Beaudet Appuyé par le conseiller Léo Gauthier.

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents : Denis Lampron, Grégoire Bergeron, Félix Beaurivage, Léo Gauthier, Manon Beaudet et René Bergeron

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**05- États financiers.**

La directrice générale dépose les états financiers finissant le 30 avril 2011.

066-05-11

**06- Nomination des membres du CCU; (2 conseillers et 3 citoyens).**

Le conseiller René Bergeron propose de nommer Denis Lampron, Félix Beurivage, conseillers, et Marielle Pellerin, Réal Gendron, citoyens nouveaux membres du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

067-05-11

**07- Engagement de la Firme Pluritec – rang 2.**

Le conseiller René Bergeron propose d'engager la Firme Pluritec concernant l'offre de service pour la préparation d'une étude préliminaire des travaux de réfection de la voirie du rang 2 au coût de 5 500,00\$ plus taxes.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

068-05-11

**08- Fossé 50/50.**

Le conseiller René Bergeron propose de défrayer les coûts de travaux de fossé à 50/50 avec les citoyens qui en font la demande. Si le budget est épuisé, le citoyen sera remboursé l'année suivante.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

069-05-11

**09- Personne responsable au constat d'infraction aux règlements municipaux.**

Le conseiller Denis Lampron propose de nommer la directrice générale, personne responsable au constat d'infraction aux règlements municipaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

070-05-11

**10- Autoriser l'inspectrice à émettre les permis en vue de changer le règlement de zonage.**

**Considérant que** le règlement de zonage mentionne à sa grille des usages et normes que l'implantation des bâtiments tels que: grange, bâtiment d'élevage, silo, etc. doit être à 30 mètres de marge de recul avant;

**Considérant qu'**une propriété au 980, rang 4 à Saint-Samuel doit implanter un silo à moins de 30 mètres de la marge de recul avant;

**Considérant que** par droits acquis les bâtiments agricoles existants ne respectent pas les marges prescrites et que forcément l'implantation du silo se retrouve dans la marge de recul avant;

**Considérant qu'**une dérogation mineure serait applicable pour autoriser l'implantation du bâtiment accessoire à l'usage agricole.

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller, M. Léo Gauthier et unanimement résolu par les conseillers, conseillère d'autoriser l'inspectrice en bâtiment à émettre les permis de construction sans dérogation mineure pour les marges de recul avant appropriées aux bâtiments agricoles puisque des modifications seront apportées au règlement de zonage dans l'année en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**11- Fermeture du bureau 20 au 24 juin.**

La directrice générale est autorisée à prendre une semaine de vacances, du 20 au 24 juin 2011, le bureau sera fermé.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

071-05-11

**12- Demande de subvention au fonds conjoncturel MAMROT.**

La conseillère Manon Beudet propose de faire une demande de subvention au fonds conjoncturel dans le but de permettre et de soutenir un projet répondant à une situation particulière qui ne pourrait se réaliser sans la contribution de ce fonds.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**13- Responsabilité des conseillers.**

Une rencontre de la Corporation de Développement le 10 mai.

Grégoire discute du parc école et de l'éclairage public.

René discute des deux possibilités pour le déneigement, contrat ou achat de machinerie.

**14-Période de questions.**

Divers questions.

**15- Affaires nouvelles.**

Aucune affaire nouvelle

**16- Levée de la séance ordinaire.**

Sur ce, les sujets étant épuisés, la conseillère Manon Beudet propose la levée de la séance à 20 h 56. La séance est close.

---

**René Mongrain,  
Maire**

---

**Suzie Constant,  
Secrétaire de la séance**